Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 69 (1977)

Heft: 3

Artikel: Révolution collectiviste ou évolution vers la participation?

Autor: Favre, John

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-385866

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Nº 3 Mars 1977 69° année

Révolution collectiviste ou évolution vers la participation?

Par John Favre, ancien directeur général des CFF

I. PRÉAMBULE

Malgré les progrès considérables du niveau de vie de tous les travailleurs et le développement des assurances sociales, on peut se demander si l'économie capitaliste, même imprégnée d'influences sociales, est capable d'éliminer ses contradictions, ses injustices et ses dangers.

En dépit de son haut niveau de vie et de ses institutions démocratiques, notre pays, comme bien d'autres Etats industrialisés à prédominance capitaliste, présente encore – parfois à un moindre degré – de multiples défauts qui apparaissent mieux dans la crise où nous sommes entrés:

- répartition injuste des fortunes et des revenus;
- concentration du pouvoir économique entre les mains d'une petite minorité qui en profite;
- déséquilibres conjoncturels faisant alterner des périodes d'expansion et de chômage, l'inflation revêtant un caractère plus ou moins permanent dans la plupart des économies capitalistes;
- nuisances de toutes sortes pour l'homme et l'environnement, aggravées par la recherche exclusive du profit;
- prise en considération insuffisante de certains objectifs sociaux et collectifs;
- aliénation des travailleurs, des consommateurs et des citoyens à des forces qui les exploitent;
- concentration de la propriété foncière entre les mains d'une minorité qui en profite;
- politique fiscale injuste et disparate donnant un caractère trop absolu au secret bancaire à l'égard du fisc;
- appui insuffisant aux forces tendant à la fédération d'une Europe démocratique et sociale, au progrès des Nations Unies et au développement du tiers monde.

II. PROGRÈS QU'A PERMIS LE CAPITALISME

Il n'est pas douteux que le niveau de vie s'est considérablement amélioré au cours de ces soixante dernières années.

D'après l'annuaire statistique suisse (1976, page 376), les gains réels horaires moyens d'ouvriers victimes d'accidents ont plus que quadruplé en 1975 par rapport à 1913. Seuls les ouvriers qualifiés et semi-qualifiés ne sont qu'à l'indice 375 (1913 = 100), alors que les ouvriers non qualifiés atteignent 441 et les femmes 500. Ces indices sont réels et s'entendent après déduction des effets du renchérissement.

Par rapport à 1939, ces mêmes salaires étaient, en 1975, aux indices 245 pour les ouvriers qualifiés et semi-qualifiés, 269 pour les ouvriers non qualifiés et 282 pour les femmes.

Il faut noter cependant que d'après les statistiques les plus favorables, les gains horaires moyens ne dépassaient guère 13 francs pour les ouvriers qualifiés, ce qui représente environ 2500 francs par mois. Les ouvriers semi-qualifiés devaient se contenter en moyenne de 11 fr. 50 par heure et les femmes de 8 fr. 95 ou même de 8 fr. 20, selon qu'elles étaient qualifiées ou non. C'est dans l'industrie chimique, les arts graphiques, l'électricité, le gaz et l'eau, les transports et le tabac que les salaires étaient les plus élevés, alors qu'ils étaient les plus bas en 1975 dans l'horticulture, certaines industries de l'habillement et du cuir.

Les salaires des employés étaient supérieurs et pouvaient atteindre en moyenne 3440 francs à peu près en première catégorie (indépendance et études ou apprentissage), 2720 francs en seconde catégorie (travail dépendant sans apprentissage ou connaissances spéciales) et 2281 francs en troisième catégorie (aides-employés), les employés commerciaux ou techniques étant les mieux traités, les vendeurs les moins bien. Quant aux employées, leurs salaires moyens mensuels atteignaient 2720, 2710 et 2090 francs en première catégorie, selon leur qualité commerciale, technique ou de vendeuse. En seconde catégorie, les salaires s'élevaient à 2109, 2038 ou 1503 francs, selon les mêmes distinctions.

Certaines statistiques publiées dans l'annuaire statistique de la Suisse pour les ouvriers et ouvrières victimes d'accident indiquent des chiffres sensiblement inférieurs. D'ailleurs, depuis la réapparition du chômage, les salaires se sont stabilisés ou sont même en régression dans certaines branches.

Si réjouissantes que soient ces améliorations, il faut bien se rendre compte qu'elles permettent souvent tout juste d'atteindre un niveau de vie décent, compte tenu de l'évolution des techniques, de la production et des mœurs. Pour ceux qui ont une famille et des enfants, il n'est pas facile de vivre avec 2200, 2500 ou même 3000 francs, même en tenant compte des allocations familiales. Pour

accéder à l'automobile ou à d'autres avantages de la société de consommation, il faut compter sur d'autres revenus accessoires personnels ou du conjoint. Sans reprendre à notre compte la théorie du salaire correspondant au minimum vital, nous n'irions pas jusqu'à prétendre qu'elle soit complètement illusoire, surtout si l'on tient compte de l'évolution des besoins.

Il faut admettre d'autre part que les assurances sociales ont beaucoup progressé. C'est notamment le cas en Suisse pour l'assurance vieillesse et survivants. En revanche, d'autres progrès restent à faire ou sont en voie de réalisation en ce qui concerne l'assurance maladie, l'assurance maternité, les caisses de pension d'entreprises destinées à compléter l'AVS, enfin l'assurance chômage obligatoire.

L'enseignement et l'hygiène se sont également améliorés en général, encore que les pauvres aient plus de peine que les riches à accéder aux études supérieures et aux traitements les meilleurs.

A condition d'éviter les gaspillages, notre civilisation serait capable de produire à peu près tout ce dont les hommes auraient besoin. Mais elle comble les uns en réduisant beaucoup d'autres au minimum, là où tout va bien. Le sort des pays en voie de développement est encore pire.

III. DÉFAUTS DU CAPITALISME

a) Répartition particulièrement injuste des fortunes et des revenus

En Suisse, on peut retenir, en règle générale, que le tiers de la fortune est entre les mains d'un pour cent des contribuables et 50% entre les mains de 2 à 3%; le tiers des contribuables est pratiquement sans fortune. A Bâle, l'inégalité est encore plus marquée. 50% de la fortune y sont entre les mains de 1% des contribuables.

Fait à relever, plus les gens sont riches, plus leur fortune se compose d'immeubles et d'actions, sources de revenus parfois supérieurs et de pouvoir.

Ces renseignements sont tirés d'une étude du professeur S. Borner, publiée en français dans «La Revue syndicale» de mai 1975.

Si l'on se réfère à la statistique de la 16° période (1971 à 1972) de l'impôt fédéral pour la défense nationale, 0,08% des contribuables déclarent un revenu imposable supérieur à 500 000 francs et accumulent 3,4% des revenus; 1,5% des contribuables déclarent un revenu supérieur à 100 000 francs et accumulent 13,93% des revenus; 5,05% déclarent plus de 50 000 francs, soit 24,2% des revenus. En revanche, 38,45% déclarent moins de 15 000 francs, après les déductions permises pour l'impôt de défense nationale (2000 par ménage

plus 1000 par enfant). Ces chiffres sont un peu plus favorables aux revenus inférieurs si l'on tient compte non du revenu imposable mais du revenu total net. Les revenus ont probablement augmenté d'environ 20% depuis 1971/72, sans que les différences aient beaucoup évolué.

Les contribuables aux plus hauts revenus (provenant de la fortune et du travail) gagnent environ trente fois plus que les contribuables aux plus faibles revenus.

Si l'on en croit le professeur Borner cité ci-dessus, l'inégalité dans la répartition des fortunes tendrait plutôt à s'accroître et à être plus marquée en Suisse qu'à l'étranger. En revanche, l'inégalité dans la répartition des revenus aurait une légère tendance à diminuer.

Par souci d'objectivité, nous tenons à signaler que certains contestent les chiffres indiqués ci-dessus en ce qui concerne la répartition des fortunes. Ils font valoir que ces estimations ne tiennent pas compte de certains biens exempts d'impôts (mobilier de ménage, etc.), ni de l'insuffisance de certaines estimations fiscales (maisons familiales, appartements, etc.), ni enfin de la valeur des droits sur les fonds des caisses de pension. Si l'on tenait compte de ces éléments, le tiers de la fortune serait entre les mains de 3% (et non 1%) de la population. Ces calculs ne sont cependant basés que sur de vagues estimations et sont particulièrement sujets à caution en ce qui concerne la valeur des droits non exigibles sur les fonds des caisses de pension. Tant que d'autres chiffres officiels font défaut, il se justifie de retenir les chiffres du professeur Borner, fondés sur les statistiques fiscales de plusieurs cantons suisses. Les estimations fiscales font d'ailleurs l'objet de réévaluations permanentes auxquelles les pauvres échappent plus difficilement que les riches.

Quoi qu'il en soit, les chiffres cités ci-dessus, même s'ils devaient être légèrement corrigés, prouveraient qu'il reste beaucoup à faire sur la voie de l'atténuation des inégalités de fortune et de revenus. Il ne suffit pas de vaincre la misère, il faut encore supprimer les plus grandes injustices. Les énormes différences, plus de 200 fois pour les fortunes et plus de 30 fois pour les revenus, ne sont compatibles ni avec les différences de mérite ni avec celles des besoins.

Les injustices que nous avons mises en lumière sont partiellement dues au système capitaliste dans lequel nous vivons. Plus les revenus sont importants, plus grande est la part provenant de la fortune. Cette part peut aller jusqu'à plus de 80% pour les revenus les plus élevés. A remarquer d'ailleurs que les immeubles et les actions, qui composent essentiellement les plus grandes fortunes, donnent à la fois le pouvoir et des rendements plus ou moins à l'abri des dévaluations lorsqu'il s'agit de bons immeubles et de bonnes actions d'entreprises disposant d'une forte position sur le marché national ou international.

b) Concentration du pouvoir économique entre les mains d'une petite minorité qui en profite

Il y avait en Suisse, en 1974, 91 723 sociétés anonymes représentant un capital-actions de 54,6 milliards. Ces sociétés ont distribué un dividende de 3,77 milliards, soit en moyenne 7% du capital nominal contre 11,8% en 1971. Dans certaines branches, le dividende dépasse 20% du capital nominal. En pour-cent du capital propre comprenant les réserves, le dividende moyen n'est cependant guère supérieur à 5% en moyenne.

Les actions étant essentiellement entre les mains des contribuables les plus riches (voir chapitre précédent), le pouvoir économique est concentré entre les mains d'une minorité.

Cette minorité désigne librement les administrateurs-directeurs et n'accorde, en général, aucune participation au personnel au sein du conseil d'administration.

Il suffit de lire le livre de Carl-M. Holliger sur «Les Riches et les Superriches en Suisse», pour se rendre compte que la propriété déterminante et le pouvoir de nombreuses grandes entreprises sont concentrés entre les mains de quelques familles, d'ailleurs souvent fort compétentes.

Le dividende, assez modeste si on le compare non au capital nominal mais à la valeur boursière des actions, n'est pas le seul profit des gros actionnaires. Il faut tenir compte de l'augmentation de valeur du capital procuré par l'autofinancement et les réserves. A quoi s'ajoute la rémunération parfois très importante qui s'attache au mandat de président ou de membre du conseil d'administration, sans compter les jetons de présence et d'autres avantages en nature. La possession d'actions donne enfin la possibilité de souscrire de nouvelles actions à des conditions avantageuses.

Dans les entreprises en nom collectif, à responsabilité limitée ou à raison individuelle, le capital et le pouvoir sont également concentrés sur quelques personnes – voire une seule – qui gèrent librement les entreprises, sans autre influence que les règles du jeu posées par l'Etat et les limites imposées par la puissance relative des travailleurs et de leurs organisations.

Alors que plus de 60% des contribuables avaient encore un revenu imposable inférieur à 20 000 francs en 1972, près de 26 000 (soit 1,5%) déclaraient un revenu imposable supérieur à 100 000 francs, plus de 1400 personnes dépassant même 500 000 francs. A noter, une fois de plus, que les revenus supérieurs sont pour une très large part des revenus du capital et qu'ils sont plus faciles à dissimuler que les revenus inférieurs provenant du travail.

Etant donné l'insuffisance des statistiques économiques en Suisse, il est difficile d'avoir des renseignements exacts sur la répartition du revenu national entre le capital (dividendes, intérêts, loyers, fer-

mages) et le travail. Il est également difficile de mesurer le degré de concentration des entreprises. Selon Charles Levinson («Le contrepouvoir multinational»), aux Etats-Unis d'Amérique, 60% des avoirs industriels sont aux mains de 200 sociétés seulement (sur un total de 200 000). Selon le magazine américain «Fortune», le noyau financier du capitalisme, dans le monde libre, serait composé tout au plus de 60 firmes, associations et sociétés qui sont la propriété ou se trouvent sous le contrôle d'un millier d'hommes en tout. A eux seuls, ils mobiliseraient 75% environ des capitaux frais nécessaires chaque année pour financer la croissance à long terme des nations industrialisées.

Il est probable qu'en Suisse, la part du capital au revenu national net est de 20%, amortissements non compris. Cette part profite à une minorité conformément à la répartition des fortunes. La concentration du capital des entreprises doit être assez forte, si l'on tient compte de la répartition des fortunes, de la liste des grandes entreprises, des fusions qui ne cessent de se produire et des nombreux cartels existants.

Dans la mesure où certaines actions sont encore réparties entre de petits actionnaires, elles sont représentées en fait par de grandes banques dont elles ne font qu'accroître le pouvoir déjà considérable. Quoi qu'on en dise, le capitalisme tend toujours à rendre, sinon maximum, du moins optimum, le taux de profit produit par les travailleurs. Il tend aussi à assurer, outre la croissance à tout prix des entreprises, le pouvoir de ceux qui les possèdent et les gèrent.

Il faut d'ailleurs remarquer que le monde industrialisé ne représente que le tiers de la population de la planète et qu'une partie de l'exploitation s'exerce sur les ²/₃ non industrialisés.

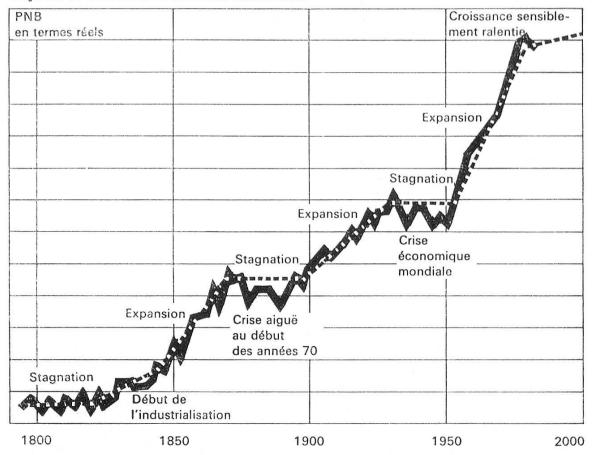
c) Déséquilibres conjoncturels

D'après les économistes modernes, l'économie devrait croître de façon régulière et modérée, sans inflation, sans déséquilibre de la balance des paiements avec l'étranger, et surtout, sans chômage. Si l'on se réfère au graphique ci-après, tiré de l'exposé du professeur Kneschaurek, sur les perspectives d'évolution de l'économie suisse (Cahier SBS N° 9, 1975), de longues périodes d'expansion, traversées de fluctuations plus ou moins faibles, séparent des crises plus ou moins aiguës d'une durée d'environ 15 ans.

Les deux plus grandes crises qui se sont produites depuis 1850 ont eu lieu dans les années 1875 à 1890 et dans les années 1930 à 1950. L'expansion de 1950 à 1974 a été très forte et presque continue.

En 1935, le nombre des chômeurs complets était de 93 000. Par opposition, dans la période d'expansion suivant 1950, la main-d'œuvre

Phases de développement de l'économie suisse depuis le début de l'industrialisation



manquait, les entreprises importaient près d'un million de travailleurs étrangers et mettaient au travail de nombreuses femmes. L'inflation finissait par atteindre près de 10% en Suisse, alors qu'elle atteignait 15% ou plus dans d'autres pays, à l'exception de la République fédérale allemande où elle ne dépassait guère les taux suisses.

Depuis l'automne 1974, une phase de récession, dont on ne connaît pas encore la portée et la durée définitives, a succédé brusquement à une longue période d'expansion. D'après les statistiques, il y avait, à fin 1975, 26 000 chômeurs complets et près de 136 000 chômeurs partiels.

Il est vrai que ces chiffres sont tombés depuis lors à 15 000 environ pour les chômeurs complets et à 29 000 environ pour les chômeurs partiels. Depuis l'automne 1976, ils sont en nouvelle augmentation (17 400 chômeurs complets en décembre 1976) et les perspectives ne sont guère favorables. Le chômage est beaucoup plus important dans la plupart des autres pays capitalistes qui n'ont pas la même possibilité de le réduire sur leurs statistiques en licenciant des

ouvriers étrangers. Il varie de 3 à 8% de la population active dans les principaux pays occidentaux.

L'inflation est redescendue en Suisse à un pourcentage annuel inférieur à 2%, alors qu'elle reste beaucoup plus élevée dans la plupart des pays capitalistes industrialisés. La maîtrise de l'inflation en Suisse s'explique en grande partie par la cote élevée du franc suisse qui favorise les importations, tout en présentant des inconvénients pour les exportations.

Il est difficile de dire dans quelle mesure la dépression actuelle a été provoquée par le renchérissement du prix du pétrole brut, par la fin de la guerre du Vietnam, par la réduction momentanée des taux de profit ou par des facteurs monétaires, psychologiques ou techniques (ralentissement des innovations).

De toute façon, les secousses conjoncturelles caractérisent le développement capitaliste, même s'il est vrai que certains déséquilibres, moins importants, peuvent être masqués en économie planifiée. De grands économistes (Keynes, Samuelson, etc.) sont d'avis que les Etats modernes peuvent remédier aux déséquilibres conjoncturels. En augmentant ou en diminuant les dépenses de l'Etat, les impôts, la masse monétaire et le crédit, ils pourraient éviter la crise ou l'inflation.

Nous n'irons pas jusqu'à prétendre que ces remèdes sont sans effet. Force est de constater cependant qu'ils n'ont pas permis de lutter suffisamment contre l'inflation en période de croissance ou contre le chômage en période de récession. Il n'est pas toujours facile d'augmenter les impôts et de réduire les dépenses de l'Etat, la masse monétaire et le crédit en période d'expansion. Il n'est pas aisé non plus, en période de récession et de chômage, d'augmenter les dépenses publiques, le crédit et la masse monétaire, tout en réduisant les impôts. Le recours aux instruments conjoncturels est particulièrement difficile lorsque chômage et inflation vont de pair, comme c'est le cas dans de nombreux pays industriels depuis plusieurs années. Il y a alors «stagflation» et il semble bien que les défauts de la concurrence, dus en économie moderne aux cartels, aux ententes et aux entreprises multinationales, y soient pour quelque chose. Dans une économie de monopole ou d'entente entre un petit nombre d'entreprises, les remèdes Keynesiens manquent souvent leur but.

Quoi qu'il en soit, les déséquilibres conjoncturels importants sont toujours douloureusement ressentis par la classe ouvrière, qui n'a guère que son salaire pour vivre. Pour tous ceux dont les revenus ne sont pas automatiquement indexés sur l'augmentation du coût de la vie, l'inflation constitue une menace redoutable. D'autre part, le chômage total et même partiel, est une des épreuves les plus injustes pour les travailleurs qui ont le malheur d'y être soumis pendant une période plus ou moins longue de leur existence. Celui

qui n'a pas été chômeur lui-même, ou qui n'a pas connu des chômeurs de près, ne peut se rendre exactement compte des sacrifices matériels et des souffrances morales qu'une telle épreuve comporte. Jamais on ne fera comprendre à un chômeur et à une personne sensée, qu'au moment où les affaires vont moins bien et où le pays s'appauvrit, il faille s'arrêter de travailler pour qu'elles aillent mieux. S'il est vrai que toute richesse vient du travail, il est criminel de mettre une partie de la population au chômage, lorsque le pays s'appauvrit.

Inflation et chômage paraissent être des caractéristiques et des contradictions inadmissibles du capitalisme même si certaines économies collectives n'en sont pas complètement épargnées. Pour y répondre, il ne suffit pas de proclamer que ces maux sont la rançon de la liberté. Sans compter que les travailleurs et les consommateurs sont loin d'être suffisamment libres en économie capitaliste, certains sont à la recherche d'un régime où ils deviendraient plus libres en échappant aux maux du capitalisme.

d) Nuisances de toutes sortes pour l'homme et l'environnement, aggravées par la recherche exclusive du profit

L'équilibre écologique que l'homme entretenait avec la nature est rompu par la révolution industrielle dont les effets ont été aggravés par une certaine explosion démographique, d'ailleurs en voie de régression dans les pays capitalistes.

L'eau de la plupart des cours d'eau et des lacs est polluée. La pollution de la mer s'étend dangereusement.

L'air est gravement pollué, notamment aux abords des grandes agglomérations.

Dans certains pays, les aliments mêmes sont pollués.

Le bruit devient une plaie de notre civilisation industrielle.

L'explosion industrielle gaspille les matières premières, dont certaines, comme le pétrole et quelques métaux, risquent d'être épuisées au siècle prochain.

L'espace lui-même est gaspillé par une construction désordonnée. La criminalité augmente, ainsi que l'usage des drogues et les maladies mentales, sans parler de tous les autres maux de la société, de la famille et de l'école.

Les principaux agents de pollution de l'air et de l'eau sont l'anhydride sulfureux, l'oxyde de carbone, les oxydes d'azote, les phosphores, le mercure, le plomb, le pétrole, le DDT et les autres insecticides, les radiations.

Tous ces agents – ou presque tous – polluent gravement l'air ou l'eau et menacent les organismes vivants, y compris l'homme.

Avec le développement de la civilisation industrielle et urbaine, le bruit ne cesse de s'amplifier (machines extérieures et intérieures,

véhicules automobiles). L'organe acoustique ou l'équilibre psychique peuvent en être affectés.

De nombreux métaux (argent, or, cuivre, plomb, platine, étain, zinc) seront épuisés en moins d'un siècle. Même l'aluminium et le fer pourraient l'être en moins de 200 ans si les taux de consommation continuent à croître de façon exponentielle.

A ce rythme, le pétrole pourrait être épuisé en moins de 100 ans. A en croire le «Plan pour la survie» publié par «The Ecologist» (Ecologie Fayard), il y a tout lieu de supposer que les maux sociaux dont nous souffrons – augmentation de la criminalité, de la délinquance, du vandalisme, et l'alcoolisme et de la drogue – sont partiellement en relation avec les structures de notre société.

Si l'on veut être objectif, il faut reconnaître que ces maux sont tous plus ou moins liés à la civilisation industrielle et à la croissance désordonnée de l'économie. Il est difficile de préciser dans quelle mesure ils sont aggravés par le capitalisme. On manque de données précises à cet égard. Certains prétendent qu'ils sont moindres dans les pays communistes. D'autres affirment qu'ils y existent aussi et que les remèdes y sont parfois entravés par l'autoritarisme.

Il paraît néanmoins probable que la recherche exclusive du profit et l'incitation à une production et à une consommation effrénée qu'elle entraîne, favorisent toutes les sortes de pollutions et de gaspillages. L'énorme pouvoir dont disposent les entreprises capitalistes ne facilite pas les mesures destinées à combattre ces graves dangers.

Concédons toutefois que la situation paraît moins grave dans notre pays à différents égards et que des mesures efficaces ont été prises. On est pourtant loin de pouvoir de nouveau se baigner dans la plupart de nos lacs et cours d'eau et d'avoir maîtrisé toutes les formes de pollutions.

Les pollutions causées par les automobiles et le chauffage au fuel sont encore trop considérables et des mesures plus sévères devraient être prises. On emploie encore des détergents trop nocifs et trop de fertilisants et de pesticides.

On peut se demander en revanche si l'action menée contre les centrales nucléaires est opportune. Compte tenu des garanties imposées à ces centrales par les autorités, il apparaît que les usines thermiques et le chauffage au fuel sont beaucoup plus polluants que les centrales nucléaires, qui ménagent le pétrole et le gaz naturel.

e) Prise en considération insuffisante de certains objectifs sociaux et collectifs

On prétend que l'économie capitaliste favorise essentiellement les investissements privés destinés à procurer un profit, mais qu'elle néglige les investissements collectifs (collèges, hôpitaux, places de

sport, théâtres, piscines, transports publics, installations d'épuration, bâtiments publics, beaux-arts, recherche fondamentale, etc.). S'il y a une part de vérité dans ce reproche, notamment en ce qui concerne les beaux-arts, les transports publics et les installations destinées à remédier à la pollution, il semble moins fondé en Suisse qu'à l'étranger. Cela paraît dû à la fois à la démocratie directe au fédéralisme et au fait que les entreprises se rendent mieux compte qu'ailleurs de l'intérêt indirect qu'elles peuvent avoir à de nombreux investissements collectifs. Dans nos rues, sur nos places, dans nos bâtiments publics ou collectifs, l'art n'a pas une place suffisante. Beaucoup de partisans des transports publics reprochent à l'Etat d'investir beaucoup plus dans les routes que dans les chemins de fer. Les défenseurs des transports routiers leur répondent que le trafic routier est un multiple du trafic ferroviaire. A quoi les défenseurs du rail rétorquent que le trafic sur rail serait beaucoup plus important si les investissements y étaient plus grands, par exemple pour des lignes à grande vitesse ou des véhicules rapides spécialisés pour le trafic de banlieue. Il y a une grande part de vérité dans cette dernière réponse. Pour des raisons macro-économiques visant à diminuer l'ensemble des coûts, consacrés au transport ou à protéger l'environnement et l'énergie, les investissements pour les transports publics devraient être beaucoup plus importants et assumés, au besoin, par la collectivité.

L'état des cours d'eau et des lacs en Suisse, montre que le problème de l'épuration des eaux est loin d'être résolu.

Les installations populaires de sport sont encore insuffisantes.

Il est certain que l'économie de marché laisse bien des besoins insatisfaits. C'est le cas notamment du besoin de logements confortables, mais simples, à bon marché. C'est la raison pour laquelle des subventions importantes doivent être accordées pour la construction d'habitations à loyer modéré. Les autres constructions sont trop chères, tant en raison du prix des terrains que du mode de construction, sans compter les nombreux profits qui s'y réalisent. D'ailleurs, l'économie de marché ne satisfait que les besoins solvables. Que de produits dont regorgent les magasins, ne sont en fait à la disposition que d'une minorité de la population. On peut bien affirmer que l'augmentation du niveau de vie accroît sans cesse la solvabilité de nouvelles couches. Ce que nous avons dit ci-dessus de la répartition des revenus montre qu'il y a encore beaucoup à faire dans ce domaine. D'ailleurs, au fur et à mesure que les pauvres sont un peu moins pauvres et accèdent à certaines consommations qui viennent à être considérées comme faisant partie du minimum vital, les riches deviennent plus riches et accèdent à de nouvelles consommations refusées aux moins bien nantis.

La réduction des inégalités sociales dans un régime plus social ne peut qu'améliorer la satisfaction des besoins collectifs et privés. Nous avons relevé par ailleurs ci-dessus que les assurances sociales restent encore insuffisantes en Suisse (assurance maladie, AVS et deuxième pilier, assurance chômage). Il en va de même de certains hôpitaux et des maisons de retraites.

f) Aliénation des travailleurs, des consommateurs et des citoyens

Sans vouloir répéter un catéchisme marxiste, ni oublier les progrès qu'ont permis la démocratie, le fédéralisme, le syndicalisme, le socialisme ou même le néo-capitalisme, il reste évident que des progrès doivent encore être accomplis dans la voie de la libération des travailleurs, des consommateurs et des citoyens.

Pour la plupart des travailleurs, la condition salariale demeure. Le travailleur continue à vendre sa force de travail et non le produit de son travail. Sauf dans quelques rares moments où le marché du travail est saturé, il est placé dans une situation de faiblesse, soumis à la domination patronale et exploité pour le profit ou la puissance des maîtres de l'entreprise. Il n'a rien à dire dans l'entreprise, tandis que les gros actionnaires qui n'y paraissent guère, et leurs managers ont le pouvoir suprême. Rares sont les entreprises où de nombreuses décisions importantes sont prises après consultation des délégués du personnel.

Aussi de trop nombreux travailleurs ont-ils encore un sentiment d'oppression, d'exploitation et d'injustice.

Ils ressentent la discipline autoritaire, le travail parcellaire ou monotone, les cadences exagérées de travail, la tension nerveuse, la mauvaise qualité des relations humaines comme autant de facteurs d'oppression. Ils ont le sentiment de faire partie d'une vaste hiérarchie soumise à un ensemble de pouvoirs au service des possédants (Georges Lasserre: «Réformer l'entreprise en 1975 ou pas?»).

Sauf à certains moments passagers, la plupart ont peur de perdre leur travail et souffrent de l'insécurité de l'emploi. L'aliénation du travailleur apparaît en pleine lumière en période de chômage. Sans qu'il ait grand chose à dire et sans qu'il puisse être rendu responsable de ce qui lui arrive, le salarié est exposé au chômage partiel ou même à perdre complètement son emploi, alors que les actionnaires ne risquent que leur capital, et encore.

Le sentiment d'aliénation débouche soit sur la recherche de paradis plus ou moins artificiels, soit sur la révolte inorganisée, soit encore – et cela vaut mieux – sur le militantisme syndical ou politique. Il peut aboutir aussi à la résignation ou au désintérêt qui explique probablement une part de l'abstention civique.

Malgré l'existence de sociétés coopératives de consommateurs et d'unions de défense des consommateurs, ces derniers restent partiellement aliénés. En apparence, ils sont rois. En décidant ce qu'ils

vont acheter, à quel prix et où ils vont le faire, ils exercent, dit-on, une sorte de droit de vote qui commanderait toute la production. Une entreprise ne pourrait réaliser de profit qu'en mettant sur le marché des biens ou des services qui satisfont convenablement un besoin à un prix abordable. En réalité, les progrès de la spécialisation, de la concentration et des ententes faussent le jeu de la concurrence sur de nombreux marchés. D'autre part, la recherche du profit, de la croissance économique et de la puissance à tout prix, font que le consommateur est conditionné, par les techniques de marketing les plus raffinées, à consommer le plus possible et à satisfaire sans cesse de nouveaux appétits qu'on éveille en lui. Progressivement, tout est ramené aux exigences de l'économie et de la technique. L'homme est devenu non seulement une machine à produire, mais une machine à consommer, qu'une minorité exploite, d'autant plus que les consommateurs s'organisent difficilement et n'ont pas toujours une conscience bien nette de leurs intérêts communs.

Même dans notre pays, le plus démocratique du monde, où le citoyen dispose non seulement de libertés et de droits sociaux bien garantis, mais de droits civiques allant jusqu'au droit de référendum et d'initiative, le citoyen n'est pas aussi libre qu'il paraît. Les structures économiques pèsent sur toute la vie privée et politique. Il n'est pas facile, ni sans risque, d'échapper à la philosophie dominante justifiant le maintien pur et simple des structures capitalistes. La plus grande partie de la presse relève de l'idéologie conformiste. S'il n'y a guère plus d'un tiers des ouvriers syndiqués, cela ne s'explique peut-être pas seulement par un manque de conscience, de solidarité ou de courage, mais par une certaine aliénation doublée de crainte. La situation faite à l'ouvrier dans son travail ne facilite pas une prise de conscience civique.

Si les hommes étaient vraiment libres, on aurait peine à s'expliquer que la grande majorité des travailleurs ne choisissent pas de se syndiquer ou de voter pour des partis défendant leurs intérêts, même si l'on concède que syndicats et partis ne sont pas parfaits.

g) Rente et spéculation foncières

Le sol est une marchandise non reproductible qui procure à son propriétaire une rente d'autant plus grande que sa productivité augmente. Dans les agglomérations, plus une parcelle se trouve au centre des affaires, là où circule un nombreux public, plus la valeur du sol est considérable. Le nombre des clients potentiels étant très élevé, on peut y exploiter avec profit toutes sortes de commerces, grands magasins, banques, restaurants, kiosques, etc. Dans les grandes villes, les prix atteignent facilement 10 000 francs et peuvent même dépasser 20 000 francs ou plus par m². Une propriété vaut alors 10 ou 20 millions par 1000 m² et procure une rente énorme.

Cette rente doit être payée par les consommateurs dont la majorité sont des travailleurs. Elle peut représenter des dizaines de millions par an et même plus pour une grande ville. Propriété et rente foncière, notamment au centre des agglomérations, appartiennent à une petite minorité qui en tire de gros revenus.

Les défenseurs de ces prix et de cette minorité font valoir que ce régime assure la meilleure utilisation possible du sol et qu'il récompense le flair de ceux qui l'ont acquis. Outre que l'utilisation la plus mercantile n'est pas forcément la meilleure et qu'on peut se représenter certains usages plus favorables à la collectivité, il est abusif qu'une infime minorité ait le monopole de certains biens donnés par la nature et améliorés par l'effort collectif (construction d'équipements collectifs et de moyens de transport, etc.). Les riches propriétaires ne sont d'ailleurs pas toujours ceux qui ont eu le plus de flair, mais ceux qu'ont distingués les hasards des successions, sans parler d'autres manœuvres.

Même en dehors du centre des grandes agglomérations, certains terrains peuvent prendre une valeur considérable du fait de l'extension des villes et des villages ou de la proximité de certains ouvrages d'art.

Celui qui voit son terrain passer de zone agricole à zone industrielle ou d'habitation réalise une plus-value considérable.

En période de haute conjoncture, la valeur de la plupart des immeubles augmente dans une proportion bien plus grande que l'inflation moyenne, ce qui contribue à alimenter l'inflation. A long terme, même compte tenu des récessions, la valeur des terrains est toujours en augmentation.

On s'efforce certes de taxer ces plus-values lorsque les biensfonds sont réalisés. Auparavant, les taxes fiscales restent en général bien inférieures aux valeurs réelles. Quoi qu'il en soit, et si justifié soit-il, l'impôt sur la plus-value tend à augmenter le prix et à être reporté sur l'acheteur et finalement sur le consommateur, surtout s'il s'agit d'un terrain rare et productif.

En réalité, il n'y aura pas de solution satisfaisante au problème des rentes foncières les plus abusives ou d'autres rentes, tant qu'on ne trouvera pas le moyen de les confisquer dans leur plus grande partie, ou de faire en sorte que les immeubles de grande valeur appartiennent essentiellement aux collectivités ou à des entreprises à représentation suffisante des travailleurs et des consommateurs, garantissant une certaine socialisation de la rente.

h) Politique fiscale injuste et disparate donnant un caractère trop absolu au secret bancaire à l'égard du fisc

La politique fiscale suisse se caractérise par d'assez grandes et injustes divergences selon les cantons et les communes et par des

possibilités de fraude fiscale favorisées par le secret bancaire quasi absolu à l'égard du fisc.

D'après l'annuaire statistique 1976, de la Suisse (page 555), l'imposition cantonale et communale d'une personne mariée et sans enfants variait, en 1975, de 1,8 (Zurich) à 6% (Fribourg) pour un revenu du travail de 12 000 francs. La variation était de 10,8 (Zurich) à 18% (Sion) pour un revenu de 50 000 francs. Pour un revenu de 100 000 francs, l'imposition variait de 12,6% (Altdorf) à 22,2% (Schaffhouse). Les différences seraient encore plus grandes si, au lieu de ne tenir compte que des chefs-lieux des cantons, on avait égard à toutes les communes.

De telles divergences peuvent correspondre dans une certaine mesure à des charges différentes des cantons et des communes; mais cela n'explique pas tout et il semble que certains cantons protégent mieux les gros revenus que d'autres.

Même si la charge fiscale peut atteindre 25, 30 ou 40%, compte tenu des impôts communaux, cantonaux et fédéraux, pour des revenus de 100 000, 200 000 et 500 000 francs, elle reste encore bien inférieure à celle de certains pays avancés comme les pays nordiques qui ont probablement dépassé l'optimum.

L'imposition de la fortune peut également varier du simple au double ou plus, ainsi qu'il ressort du tableau 451 de l'Annuaire statistique suisse de 1975.

Pour 20 000 francs de fortune, l'imposition en pour-mille varie de 0 (nombreux cantons) à 7,1°/∞ (Altdorf); pour 1 million, de 4,1 (Stans) à 10,1 (Altdorf); pour 5 millions, de 4,1 (Stans) à 10,4 (Coire). A remarquer que certaines composantes de la fortune comme les immeubles, ne sont pas toujours taxées à leur valeur vénale ou de rendement. Les bases de taxation et les déductions fiscales sont assez différentes selon les cantons. On prétend en outre que de nombreuses personnes indépendantes peuvent soustraire au fisc une partie de leur revenu, parce qu'elles n'ont pas l'obligation de tenir des comptes.

Les divergences sont aussi grandes pour l'imposition des personnes morales, et notamment en ce qui concerne l'évaluation du revenu des entreprises étrangères domiciliées en Suisse.

Le caractère quasi absolu du secret bancaire à l'égard du fisc favorise la fraude. Alors que ce secret n'existe pas à l'égard du fisc dans les pays anglo-saxons (Etats-Unis, Grande-Bretagne) et qu'il peut être assez facilement levé en France ou en Allemagne, en cas de contrôle, le fisc suisse ne peut franchir cet obstacle qu'en cas de poursuites pénales, assez difficiles à mettre en œuvre. Bien que l'article 47 de la loi fédérale sur les banques réserve expressément les dispositions de la législation fédérale et cantonale statuant l'obligation de renseigner l'autorité, on n'est jamais allé jusqu'à statuer cette obligation à l'égard du fisc. Même les nouvelles dispositions

envisagées contre la fraude ne vont pas jusque-là, sauf si la fraude caractérisée est déjà établie.

Certains craignent que la prospérité des banques suisses ne soit affectée par une atténuation du secret bancaire. Ils oublient que beaucoup de banques étrangères ne paraissent pas trop souffrir d'une protection moins grande à l'égard du fisc. Sans compter que le secret bancaire subsisterait quant au reste, sa levée à l'égard du fisc suisse ou son affaiblissement ne signifieraient pas encore son abrogation automatique à l'égard des autorités fiscales étrangères. D'autres craignent que l'atténuation du secret bancaire à l'égard du fisc ne fasse baisser le franc suisse et ne tarisse une des sources de notre prospérité. Si l'affaiblissement du franc suisse devait vraiment se produire, il n'aurait peut-être pas que des inconvénients, notamment pour notre industrie d'exportation et pour notre tourisme, même s'il en résultait un certain renchérissement des importations et du taux d'intérêt.

Quoi qu'il en soit, l'inégalité de traitement entre les revenus de la fortune, qui échappent à la curiosité du fisc, et les salaires, que ne protège aucun secret, demeure injustifiable.

Certes, l'impôt anticipé remédie, dans une certaine mesure, aux possibilités de fraudes fiscales. N'oublions cependant pas qu'il ne s'applique pas à tous les genres de fortunes et de revenus de la fortune. Ainsi, certaines obligations n'y sont pas soumises, pas plus que les actions étrangères ou les revenus provenant d'immeubles ou de brevets.

Avec une harmonisation des législations fiscales, dans un sens social, la levée, ou au moins l'atténuation du secret bancaire à l'égard du fisc, conditionnerait une Suisse plus juste. Il faut faire comprendre aux petits revenus et aux petits épargnants qu'ils n'ont rien à craindre d'une telle démarche.

i) Appui insuffisant aux forces tendant à fédérer l'Europe

Il est de plus en plus évident que de très nombreuses questions, non seulement militaires, économiques ou monétaires, mais techniques et sociales, ne peuvent plus être réglées à l'échelon national, mais doivent l'être dans le cadre d'un grand ensemble comme l'Europe. C'est le cas, par exemple, de bien des problèmes énergétiques, écologiques, de transport ou culturels. Même la politique extérieure de l'Europe doit, ou devrait, souvent être concertée ou unifiée. C'est encore plus le cas de la politique de défense européenne qui devrait être moins dépendante de celle des Etats-Unis, cette extrême dépendance menaçant l'autonomie des Etats européens, non seulement sur le plan politique, mais économique et monétaire. Certaines libértés individuelles ou certains droits sociaux seraient mieux garantis ou auraient une portée plus grande dans le

cadre d'un grand ensemble. Toutes ces questions ne peuvent pas toujours être pleinement résolues dans le cadre d'arrangements spéciaux.

La création d'une Europe fédéraliste, démocratique, sociale, formant un Etat de droit, apte à se défendre et développant les droits de l'homme, est devenue de plus en plus nécessaire.

La Communauté économique européenne, création courageuse dont il faut admirer certaines réalisations, a peine à dépasser les bornes de l'Union douanière, paralysée qu'elle est par la règle de l'unanimité. La politique économique et monétaire piétine. Il arrive même que le libre échange soit contrarié par des mesures de protection de certains pays. La défense commune fait des progrès insuffisants. Le passage à une Europe politique, c'est-à-dire à une Autorité supranationale, s'avère de plus en plus difficile, quand bien même on envisage d'élire l'Assemblée européenne au suffrage universel.

Le nationalisme et le conformisme, mais aussi l'opposition communiste, expliquent en partie la lenteur des progrès sur la voie de l'Europe. Mais le capitalisme régional, la défense de privilèges économiques et la crainte d'une Europe plus sociale sous-tendent cependant le nationalisme et le conformisme tout court. Même les entreprises multinationales paraissent prendre allègrement leur parti de l'absence de cohésion européenne. On agite l'épouvantail d'une Europe toute puissante et centralisée qui étoufferait les pouvoirs nationaux et régionaux. En réalité, il n'est pas question d'une telle Europe, mais d'une Europe fédéraliste et décentralisée, qui ne recevrait que les pouvoirs minimums nécessaires pour régler les questions que les Etats et les pouvoirs régionaux ne peuvent absolument pas régler eux-mêmes. Une telle Europe doit avoir égard aux petits Etats soit par une meilleure pondération des droits de vote, soit par un système bicaméral.

Il faut reconnaître que la neutralité, la défense de notre agriculture liée en partie à la neutralité, le fédéralisme et nos droits de démocratie directe posent des problèmes difficiles en ce qui concerne une adhésion éventuelle de la Suisse au marché commun; et cela quand bien même d'autres considérations moins avouables jouent un rôle non négligeable à l'arrière-plan.

Une Europe neutre et suffisamment armée pour se défendre seule, au besoin, paraît difficile à envisager pour l'instant.

En attendant, il faut souhaiter que nos autorités continuent, comme elles paraissent vouloir le faire, à développer autant que possible nos liens avec le Marché commun et l'encouragent à progresser sur la voie de la fédération de l'Europe.

Dans une certaine mesure, les mêmes forces qui nous empêchent de mieux participer à la création de l'Europe freinent notre adhésion à l'ONU et notre effort d'aide au tiers monde.

IV. MAUVAIS REMÈDES

Il faut rejeter d'abord l'idée qu'il serait possible de remédier suffisamment aux maux exposés sous chiffre III ci-dessus par des mesures classiques, ne modifiant pas les structures de l'économie ni celles des entreprises. Si ces mesures (politique conjoncturelle classique, redistribution des revenus, puissance syndicale), suffisaient, les déséquilibres conjoncturels seraient maîtrisés depuis longtemps, ainsi que les injustices et les nuisances de toutes sortes. En réalité, ces maux paraissent inhérents à une économie de marché portant encore trop les traits du capitalisme. Ainsi en cas de haute conjoncture et d'inflation, l'augmentation recommandée des impôts de même que la réduction du crédit ou la diminution de la masse monétaire ne font qu'enfler les prix. La réduction des dépenses de l'Etat, à supposer qu'elle soit possible en pareille conjoncture, se révèle souvent sans effet. En période de récession, il s'avère bien difficile de diminuer les impôts; l'augmentation des dépenses de l'Etat a d'assez étroites limites, ainsi que celle du crédit et de la masse monétaire. La lutte est encore plus difficile lorsque la récession continue à s'accompagner d'une certaine inflation. Plus l'économie d'un pays dépend de l'étranger et du capitalisme, plus ces mesures classiques sont insuffisantes. Dans une économie dominée par une minorité de possédants, il sera toujours très difficile de remédier à la plupart des maux que nous avons relevés. L'intérêt de certains possédants, dans une économie de moins en moins concurrentielle, offre une résistance opiniâtre à une bonne politique conjoncturelle, malgré les jeux de la démocratie.

Bien qu'elle ait extirpé, en apparence, une partie des maux de l'économie de marché capitaliste, et notamment le chômage et l'inflation, l'économie communiste de type soviétique ne paraît pas digne de retenir nos suffrages. Caractérisée par une étatisation quasi générale des moyens de production, ainsi que par une planification très centralisée des décisions économiques, elle semble conduire à une efficacité économique inférieure à celle des économies capitalistes de marché, doublée d'une servitude accrue.

Il est assez difficile de jauger le niveau de vie en URSS, les statistiques de l'ONU ne renseignant pas exactement sur le revenu national comparé par tête d'habitant. Le revenu s'apprécie toujours aux prix du marché et ces prix peuvent varier sensiblement d'une économie collective à une économie de marché. D'autre part, certaines prestations sont plus souvent fournies «gratuitement» par

l'Etat dans le premier type d'économie que dans l'autre.

Les économistes les plus objectifs, comme Samuelson, estiment que le revenu par tête d'habitant en URSS correspond à peu près à la moitié de celui des économies avancées. Cette estimation est conforme à l'impression que peut avoir celui qui séjourne suffisamment en URSS ou dans d'autres pays de l'Est, dont certains paraissent d'ailleurs avoir un revenu un peu supérieur à celui de l'URSS. Très habiles à produire des matières premières et des armements, les soviétiques paraissent moins doués pour fabriquer les biens de consommation ou d'investissement les plus avancés, sans parler des produits agricoles où ils sont plus ou moins handicapés, non seulement par leur mode de production, mais par leur climat.

Il ne faudrait pas croire cependant que l'ouvrier soviétique soit beaucoup plus pauvre que les plus mal lotis dans bien des pays capitalistes. Il a de quoi se nourrir convenablement, il est logé très bon marché et assuré gratuitement contre la maladie et les accidents. Les impôts directs sont nuls ou insignifiants.

Une planification excessive, laissant peu de place au marché et à la concurrence, fait que les produits ne sont pas de la meilleure qualité, ni toujours disponibles ou fabriqués le plus économiquement.

Les différences de salaire sont grandes, sans compter certains avantages dont bénéficie la classe dirigeante.

Le pouvoir est concentré entre les mains d'une minorité qui paraît en profiter en puissance, sinon toujours en biens matériels.

L'exploitation provenant de la propriété privée des moyens de production est pour ainsi dire absente mais elle semble remplacée par une autre forme d'exploitation au bénéfice des classes dirigeantes.

Plus encore que le faible niveau de vie, c'est le manque de liberté, de liberté d'opinion et d'expression, de liberté de se rendre à l'étranger et même parfois de changer réellement et facilement d'emploi ou de résidence qui paraît condamner la solution soviétique.

Même si le régime communiste réussissait à réduire grandement le nombre des prisonniers politiques et à leur assurer un meilleur traitement, il ne paraîtra pas enviable, tant que la liberté et la prospérité générale n'y seront pas plus grandes, et cela bien que certaines oppressions économiques s'opposent parfois au plein épanouissement de nos libertés.

Certains pensent que les défauts de l'économie soviétique tiennent moins au système économique qu'à celui du parti unique, voire à l'âme russe. Nous serions plutôt enclins à croire que l'étatisation complète et la planification excessivement centralisatrice secrètent le parti unique et compromettent la liberté.

L'homme étant ce qu'il est, l'Etat qui dispose d'un tel pouvoir économique risque bien d'être conduit à en abuser pour faire réussir un système si peu conforme à la nature humaine.

Il nous reste à repousser une troisième solution: celle de petites communautés complètement autogérées et aussi autonomes que possible, les pouvoirs de l'Etat étant limités au strict minimum. Cette solution est rétrograde et utopique. Elle ne correspond pas à

l'état de développement des forces économiques. Elle se traduirait par une diminution du niveau de vie que la grande majorité n'est pas prête à accepter. Faute de compétition ou de planification suffisante et à cause de la nature humaine, les petites communautés dont rêvent certains utopistes fonctionneraient beaucoup moins bien qu'ils ne pensent. Imagine-t-on les grands de la chimie, de la mécanique, de l'électricité, de l'électronique, les PTT ou les CFF être dissous en petites communautés autogérées? Tout au plus peut-on envisager de donner une autonomie relative à certains ateliers et à certaines unités fonctionnelles pour leur faire réaliser, à des conditions librement convenues, certaines tâches au sein d'un ensemble. Mais le problème de la propriété des moyens de production et celui de la participation des travailleurs et des consommateurs se posent de toute façon.

V. SOLUTIONS POSSIBLES

a) Préambule

Il est relativement facile de mettre en lumière les défauts de notre économie capitaliste, mâtinée de velléités sociales, encore que le capitalisme ne fasse rien pour faciliter la collecte et la diffusion des données de nature à révéler ses défauts.

Il est beaucoup plus difficile de distinguer les voies permettant de surmonter les défauts du système actuel. Il ne suffit pas d'affirmer qu'elles passent par la réforme de l'entreprise et par une certaine planification. Il faut dire en quoi doit consister cette réforme et préciser la nature et la portée de la planification envisagée.

Toute réforme de l'entreprise pose les problèmes de la propriété du capital de l'entreprise, de l'attribution du pouvoir et de l'affectation du risque ou du bénéfice. Théoriquement, propriété, pouvoir, risque, bénéfice peuvent être attribués aux capitalistes, aux managers, aux travailleurs, aux consommateurs, aux collectivités publiques (quartiers, villes, cantons, Etat national, autorité supranationale). A cet égard, bien des combinaisons sont possibles en théorie. Le choix est limité pratiquement si l'on veut éviter les incohérences.

b) Révolution collectiviste

A en croire les plus révolutionnaires parmi les socialistes démocrates, la révolution devrait être envisagée à peu près de la façon suivante:

A plus ou moins brève échéance, il apparaîtrait inévitable que les très grandes entreprises servant pratiquement l'ensemble des consommateurs soient collectivisées, au niveau national ou même supranational. Mais cette collectivisation devrait intervenir dans un milieu pluraliste et fédéraliste faisant une large part à la représentation des travailleurs et des consommateurs. La collectivisation s'imposerait notamment pour les transports, l'énergie, les très grandes entreprises de production, d'importation et de distribution, les grandes banques et les grandes compagnies d'assurances.

Quant aux entreprises de production ne servant pas l'ensemble des consommateurs, elles devraient être – selon ces révolutionnaires – essentiellement entre les mains des travailleurs, leur capital appartenant au collectif des travailleurs.

Dans la mesure où le recours au capital privé resterait nécessaire, ce capital devrait être, selon eux, largement diffusé et non majoritaire. Si l'entreprise avait une position trop forte de monopole ou d'oligopole, une représentation suffisante des consommateurs ou des collectivités publiques pourrait être imposée.

Dans les grandes entreprises de distribution ou de services qui ne seraient pas collectivisées, la propriété, le pouvoir et les risques devraient être attribués essentiellement aux consommateurs, sous réserve d'une participation adéquate des travailleurs.

Même si une certaine économie de marché et une certaine émulation demeuraient nécessaires, l'économie devrait être mieux orientée dans l'intérêt général, non seulement par les moyens classiques du crédit, de la monnaie, des impôts et de la régulation des échanges extérieurs, mais, au besoin, par un contrôle de certains investissements et de certains prix ou par d'autres mesures d'incitation ou de freinage.

Si des associations ou des ententes entre entreprises s'avéraient nécessaires dans certains secteurs, elles devraient être contrôlées par l'Etat et les consommateurs.

Une telle réforme de l'entreprise et de l'économie ne se ferait pas sans de grandes difficultés et de gros risques.

Il est clair qu'un plan de réforme aussi novateur que celui qui vient d'être exposé, ne peut guère être réalisé à brève échéance, sans révolution violente. Il présente d'ailleurs des risques trop grands d'étatisation, aggravés par les dangers d'échec de l'autogestion. A supposer qu'elle soit possible, l'autogestion ne s'improvise pas et son échec conduit directement à l'étatisation avec tous ses défauts. Aussi faut-il chercher des solutions moins ambitieuses.

c) Participation

Beaucoup craignent, avec raison, l'élimination brutale des capitalistes, étant donné non seulement le besoin de capitaux mais la compétence dont ils font en général preuve pour gérer les entreprises ou pour choisir des managers particulièrement habiles à gérer. Ils proposent dès lors de se contenter d'une participation des travailleurs à l'entreprise, s'inspirant, plus ou moins, de l'exemple allemand: information et consultation à la place de travail; comités d'entreprise à larges pouvoirs d'information, de consultation et exceptionnellement de codécision; représentation dans les conseils d'administration; au besoin, participation au capital et aux risques financiers par le collectif des travailleurs ou les fonds sociaux. A ceux qui prétendent que malgré ses bienfaits, la participation n'a pas empêché le chômage en République fédérale, on peut répondre que l'extension de la participation s'y heurte encore à de gros obstacles, la RFA étant d'ailleurs largement dépendante d'autres économies non socialistes.

Le probléme de la participation des travailleurs ou de leurs représentants dans l'entreprise et celui d'une régulation suffisamment souple de l'économie sur le plan national et international, sont d'une importance majeure.

Il suffit d'ouvrir les yeux pour se rendre compte que peu d'entreprises satisfont l'aspiration des travailleurs à une plus grande participation.

L'économie concurrentielle a certes le mérite de favoriser la bonne gestion, l'innovation et l'expansion qui ont permis bien des progrès sociaux. Les travailleurs et leurs syndicats trouvent cependant exagéré le pouvoir dont disposent, dans l'entreprise, et dans l'économie en général, le capital et la technostructure qui en dépend.

Désirant corriger cette subordination excessive du travail au capital et à la technostructure, en évitant les écueils de l'étatisation ou de l'autogestion intégrale et brutale, les travailleurs demandent à participer, dans une certaine mesure, au fonctionnement et aux structures des entreprises dans lesquelles ils sont plus ou moins contraints de vivre et dont ils contribuent à faire la prospérité. Ils n'exigent pas que la propriété privée des moyens de production soit supprimée, ni que l'influence de ceux qui apportent les capitaux soit éliminée. Ils désirent seulement que le pouvoir dans l'entreprise soit partagé, démocratisé, humanisé, constitutionnalisé.

L'entreprise étant avant tout une communauté humaine où tous les participants apportent quelque chose et ont des intérêts communs, les travailleurs demandent à y exercer une certaine influence. Peut-être leur vœu serait-il mieux compris, s'ils acceptaient de participer également aux risques financiers, encore qu'ils supportent déjà ceux de réduction des salaires et de chômage. Aujourd'hui la participation de l'ensemble des travailleurs au capital est plus facile à envisager étant donné l'amélioration du niveau de vie.

Malgré tous les arguments opposés à la participation, il paraît difficile de refuser toute justification à cette aspiration des travailleurs. Concentrations, accélération du progrès technique, sentiment d'impuissance que donne une complexité croissante de l'économie, travail en miettes, verrouillage de certains progrès au profit de cer-

taines entreprises, tout contribue aujourd'hui à renforcer cette aspiration légitime des travailleurs.

S'ils tiennent à préserver l'économie de marché et à éviter la tentation de solutions plus radicales, mais aventureuses, les représentants du patronat feront bien de vouer à cette aspiration toute l'attention qu'elle mérite.

La participation, même minoritaire, des travailleurs dans l'entreprise constituerait une alternative réformiste démocratiquement valable à un socialisme trop étatique. Encore faudrait-il que cette participation comporte un véritable droit de codécision sur des questions importantes et dépasse le cadre de la place de travail, du droit du travail ou des institutions sociales, pour s'étendre au conseil d'administration et à la surveillance de la gestion.

Une telle participation, parfaitement justifiée par le rôle que jouent les travailleurs dans l'entreprise, ne porterait aucune atteinte à la liberté du commerce et de l'industrie, ni à l'économie de marché, dans la mesure où elles ne seraient pas limitées par ailleurs. Tant que les travailleurs n'auraient pas la majorité dans le conseil, sans avoir la majorité du capital, la propriété ne supporterait pas d'atteinte incompatible avec la Constitution.

Quant au risque de mauvaise gestion, lié à la présence de travailleurs ou de représentants des travailleurs au conseil d'administration, ce reproche est trop partial pour qu'on s'y arrête longtemps. Les expériences réalisées en Allemagne et dans d'autres pays font bonne justice de cette accusation. Même les adversaires de la participation reconnaissent que les représentants du personnel au conseil d'administration témoignent en général d'une grande compréhension pour les intérêts de l'entreprise. Peignant le diable sur la muraille, les opposants vont plutôt jusqu'à craindre un renforcement de la position de certaines entreprises sur le marché. Si ce danger existait, l'influence syndicale et la législation sur les cartels pourraient y remédier.

Ce sont plutôt les travailleurs qui pourraient craindre d'être récupérés par une participation non majoritaire. Ce risque doit être assumé, tant il est vrai qu'il leur appartiendrait de se montrer dignes de la participation et d'assumer leurs droits et leurs obligations dans leur intérêt et dans celui de la collectivité. L'essentiel n'est pas seulement de pénétrer dans l'entreprise capitaliste, mais de la faire mieux fonctionner pour le bien de tous.

Quant-aux rapports entre partenaires sociaux, ils ne pourraient que s'améliorer. L'ignorance de ce qui se passe au niveau de la direction et l'absence de possibilité d'intervenir à temps ne peuvent que favoriser les malentendus et les conflits. La prétention de résoudre tous les conflits en termes de pouvoir et de contrepouvoir est très séduisante en théorie, surtout si le pouvoir syndical, faute de participation, est destiné à rester toujours inférieur. Même si elle ne

devait pas améliorer considérablement la gestion des entreprises, la participation augmenterait considérablement sa transparence, son climat et son équité.

Au besoin, les pouvoirs publics pourraient participer à des entreprises plus ou moins monopolistiques ou à leurs cartels. Lorsqu'une corporation de droit public, telle que la Confédération, un canton, un district ou une commune a un intérêt public dans une entreprise, les statuts peuvent, en vertu du droit fédéral, lui conférer le droit de déléguer des représentants dans les organes de l'administration et du contrôle de l'entreprise, même si elle n'est pas actionnaire (articles 762 et 926 CO). Il serait temps de faire un plus grand usage de cette possibilité. S'ils le voulaient bien, les pouvoirs publics ne manqueraient pas de moyens pour donner vie à cette disposition, surtout lorsqu'une entreprise fait appel à eux ou n'observe pas certaines injonctions légitimes.

De toute façon, le développement des coopératives et des associations de consommateurs demeure nécessaire, ainsi qu'une véritable politique conjoncturelle ou de planification souple à laquelle doivent être associés les partenaires sociaux. Les prescriptions qui limitent l'intérêt des parts sociales et qui donnent en toute circonstance une seule voix par coopérateur sont peut-être défavorables au développement des coopératives et à une participation plus grande des coopérateurs. Elles devraient être revues.

VI. CONSIDÉRATIONS FINALES

Dans notre pays, une politique plus sociale ne peut être imposée que par une collaboration du parti socialiste et des syndicats avec d'autres forces progressistes. Ces forces existent dans les rangs de la démocratie chrétienne, des indépendants et, dans une moindre mesure, du Parti radical.

C'est avec ces forces seulement qu'il sera possible d'obtenir finalement la participation des travailleurs à la gestion, une politique conjoncturelle digne de ce nom, de lutter contre les pollutions, pour l'aménagement du territoire, de réformer la législation fiscale et la propriété foncière, de jouer un rôle plus solidaire en Europe et dans le monde. La participation des travailleurs et des consommateurs aux entreprises facilitera la solution de tous ces problèmes parce qu'elle accroîtra leur influence et leur permettra de mieux se rendre compte de la portée des défauts à corriger et des moyens d'y remédier.

La participation éventuelle des consommateurs ou des collectivités ne doit pas forcément être d'emblée majoritaire pour être efficace. La vérité est rarement dans l'absolu mais dans la recherche d'un compromis entre des tendances en apparence contradictoires. Comme l'a déclaré en substance le président de l'Union syndicale, la seule alternative valable à l'économie collective, c'est l'économie solidaire qui exige participation à tous les échelons.

En définitive, seules les réformes partielles sont durables et bénéfigues. Quand elles vont dans le bon sens, celui d'une organisation de plus en plus solidaire des sociétés, elles finissent par valoir mieux que toute révolution excessive et brutale. En voulant faire régner le paradis sur la terre et tout de suite, on s'expose souvent aux risques de l'enfer. L'expérience prouvera seule jusqu'où la participation pourra être poussée et nous rapprochera ou non des vues des théoriciens du socialisme. N'en déplaise aux anarchistes et aux utopistes qui refusent de tenir compte des réalités, toute organisation sociale doit donner un pouvoir aussi démocratique que possible à certaines élites. Le problème est de savoir quelles élites. comment elles sont recrutées et contrôlées afin qu'elles n'abusent pas de leur pouvoir. La participation répond parfaitement à ces soucis en faisant participer directement ou par délégation, tous ceux qui apportent quelque chose d'important à l'entreprise et à la société sans leur donner de privilège exagéré.

Mais pour éviter des conflits dangereux et des révolutions brutales, il faut que les privilégiés aient la sagesse d'associer à temps les autres à leur pouvoir.

Si l'on veut remédier aux défauts du capitalisme sans renoncer aux avantages de l'économie de marché, il n'y a pas d'autre alternative à une révolution collectiviste que la participation progressive et partielle des travailleurs, des consommateurs (distribution) ou même de l'Etat (monopoles), avec ceux qui apportent les capitaux dans les entreprises. Un Etat démocratique doit en outre avoir le droit d'assurer une régulation souple de l'économie par tous les moyens n'allant pas jusqu'à mettre en péril l'économie de marché dans les secteurs non monopolistiques où son maintien s'impose. Dans certains pays latins, notamment en France et en Italie, les syndicats sont encore assez hostiles à la participation des salariés ou de leurs représentants au conseil d'administration ou de surveillance des entreprises, aussi longtemps que la propriété demeurera essentiellement privée. Dans l'état actuel des choses, ils tiennent à sauvegarder leur indépendance.

Dans son rapport du 10 avril 1974 sur la participation des salariés aux processus de décision dans l'entreprise à l'intention de l'assemblée consultative du Conseil de l'Europe, Walter Renschler, conseiller national, écrit:

«Votre rapporteur ne partage pas cette façon de voir extrême qui se rattache à une tradition de méfiance réciproque entre employeurs et salariés. L'indépendance des syndicats n'a pas été diminuée dans les pays où a été instituée la participation des travailleurs.

Leur rôle dans la négociation collective aux niveaux national et sectoriel est demeuré essentiel et ils ont généralement une grande influence au niveau de l'entreprise, très souvent par l'intermédiaire de ceux de leurs membres qui font également partie de comités d'entreprises ou de conseils de surveillance. D'une façon générale, les pays où il n'existe aucune forme de participation connaissent des relations de travail moins bonnes que ceux où ont été adoptées des structures permettant une réelle participation des salariés.»

Ce qui se passe dans le monde, et notamment aux Etats-Unis devrait suffire à prouver qu'un patronat fort, des syndicats forts et un Etat fort ne suffisent pas à résoudre les problèmes d'aujourd'hui. Tant que les travailleurs et leurs représentants ne seront pas associés à la gestion des entreprises et de l'économie, il n'y aura pas de mutation véritable vers un régime meilleur, ne présentant pas les risques considérables de l'étatisation généralisée et du parti unique ou du désordre.

Même la communauté professionnelle, pour ceux qui en seraient encore partisans aujourd'hui, n'est guère réalisable sans une participation des travailleurs au niveau des entreprises et au besoin des consommateurs.

Une condition doit être cependant bien précisée. Les travailleurs doivent être libres de désigner comme représentants au conseil d'administration, non seulement des personnes faisant partie de l'entreprise mais, au besoin et dans une proportion raisonnable, des personnes étrangères à l'entreprise (représentants syndicaux ou autres). Les syndicats ne doivent pas être complètement exclus de la participation sous prétexte qu'ils sont des tiers, pas plus que les représentants des apporteurs de capitaux n'en sont exclus. Tous les travailleurs peuvent faire partie de syndicats de leur choix et doivent pouvoir désigner leurs représentants. Les représentants syndicaux, s'ils connaissent mieux les entreprises, se rendront mieux compte des limites de leurs revendications.

L'Europe, qui a perdu ses colonies et qui a peu de matières premières et de pétrole, est aujourd'hui dans une situation difficile. Elle ne peut se payer le luxe de tensions intérieures trop graves entre le capital et le travail, ni se condamner à l'inefficacité et aux aléas de n'importe quel système collectiviste, pas plus qu'à des tâtonnements dangereux. Elle doit rassembler ses forces pour faire face, d'une façon solidaire, réfléchie et courageuse au défi auquel elle est soumise.

Tout ce qui va dans le sens d'une meilleure participation des partenaires sociaux ne peut qu'être favorable à cette évolution vers une Europe et un monde meilleur et plus juste. La participation est de nature à transformer le capitalisme. C'est bien pourquoi l'opposition est si grande. Si les travailleurs veulent vraiment la participation et sont prêts à lutter pour l'obtenir, ils l'obtiendront.